

que je ne crains pas d'assurer que le vin tue, dans nos villes, autant d'hommes ou peut-être plus que la pleurésie, que les fièvres, que les maladies les plus malignes.“

Pour le Dr *Tissot* („Avis au peuple“, 1761, pages 41 et 42) les boissons (vin, cidre et piquette) ne peuvent être regardées comme cause de maladie dans le pays de Vaud, qu'autant qu'on en abuse. Les artifices dangereux pour bonifier de mauvais vins ne sont pas encore assez répandus pour que j'en traite ici et, comme les nôtres ne sont pas nuisibles en eux-mêmes, ils font du mal par la quantité, plus que par la qualité.

Dans son mémoire de 1770, traitant de la nécessité d'établir des règlements de police pour les médecins, chirurgiens, pharmaciens et accoucheurs du pays de Vaud, M. *Secrétan*, boursier de la ville de Lausanne, s'exprime comme suit: „Ce qui corrompt et détruit entièrement le tempérament, c'est la dissolution et l'ivrognerie. Je puis dire qu'elle est à son comble. Il n'est pas question présentement de pouvoir parler dès les 5 à 6 heures du soir avec le plus grand nombre de nos paysans et la plupart ne se couchent que pris de vin; de là vient la ruine de leur santé et celle de leur famille.“

D'après le Dr *Levade* („Observations et réflexions sur quelques matières de médecine“, page 72, Vevey, 1777), le vin dont le peuple abuse est la source de nombre de maladies et de morts prématurées. „*Usus habet laudem, crimen abusus habet.*“ Il ne croit pas qu'aucun Vaudois soit assez criminel pour mêler dans ses vins de la litharge ou de la céruse pour les empêcher de tourner à l'aigre. „Nos lois déclarent que qui vendra du *vin mêlé* ou *refaité* et ne le déclarera pas, sera châtié en sa personne.“

Ivrognerie et alcoolisme au XIX^e siècle.

De nos jours, malgré l'amélioration de nos mœurs, malgré la diminution incontestable de l'ivrognerie, l'hygiène est encore gravement compromise, par l'alcoolisme.

L'usage des boissons spiritueuses s'est répandu dans les plus petites localités et cause plus de ravages que les excès de vin.

L'opinion publique s'est émue et a entrepris une généreuse croisade contre cette cause de misère physiologique et morale. A l'appel du Conseil fédéral, demandant des pouvoirs pour combattre l'alcoolisme dans ses causes et dans ses effets, le peuple vaudois répondit, le 25 octobre 1885, par 26,967 *oui*, contre 3618 *non*.

La revision des articles 31 et 32 de la Constitution fédérale permit d'imposer des restrictions à la vente des boissons alcooliques et de confier à la Confédération le monopole de l'alcool.

En 1891, 9150 pétitionnaires, dont 30 médecins et 2604 femmes, demandèrent au Grand Conseil vaudois de proscrire la vente des boissons à essence, connues sous le nom d'„apéritifs“ (absinthe, bitter, vermouth) ou tout au moins d'en limiter le débit en les frappant d'un impôt particulier et en exigeant des vendeurs une patente spéciale et une moralité reconnue. Le rapporteur de la majorité de la commission, M. C. *Delessert* (voir Bulletin des séances du Grand Conseil, année 1891, page 397), concluait qu'il y avait lieu d'intervenir pour remédier au danger signalé. Après une intéressante discussion (*Barbey, Guillemin, Favre*) le Grand Conseil adopta une motion de M. *de Haller* et chargea le Conseil d'Etat de faire une étude complète des moyens législatifs employés contre l'alcoolisme.

Le 18 février 1892, M. E. *Fonjallaz*, rapportant sur la motion *Barbey*, concernant le service de l'Etat (voir Bulletin du Grand Conseil, page 470), fait observer que c'est une erreur de croire que le désordre et l'immoralité, fruits de l'alcoolisme, règnent en maître dans le pays. La statistique prouve que le canton de Vaud est un des moins gravement atteints par la plaie sociale qu'on nomme alcoolisme. Il recommande cependant de lutter contre ce fléau qui, semblable au phylloxéra, nous menace de plus en plus.

Dans la session du Grand Conseil d'août 1892, le Conseil d'Etat présente un rapport très complet sur les moyens de combattre l'alcoolisme. Le Dr *Dind*, alors chef du service sanitaire, y expose ainsi la situation dans le canton de Vaud.

„Nous ne pensons pas qu'il soit nécessaire de faire un long exposé du rôle joué par la consommation des boissons alcooliques au milieu des populations vaudoises. Il faut cependant remarquer que dans les publications à ce sujet on a fréquemment, dans un but assurément louable, exagéré cette influence; fait regrettable, non seulement parce qu'il présente nos populations sous un faux jour, mais encore parce qu'il éveille chez celle-ci une répulsion à l'égard de ceux qui désirent provoquer ou prendre des mesures propres à diminuer la consommation des spiritueux. C'est peut-être la raison principale des difficultés qu'ont rencontrées chez nous, au début de leur activité, les sociétés de tempérance.

Est-ce à dire que l'alcool ne joue pas dans notre pays — comme partout ailleurs — un rôle néfaste? Ce n'est que trop certain. Cela résulte clairement des dépositions des médecins des hôpitaux. Les observations faites à l'asile de Cery et à l'hôpital cantonal établissent, sans conteste, l'immense rôle joué par l'alcoolisme comme cause de déchéance physique et intellectuelle. Son rôle dans la criminalité n'est pas moindre; c'est ce que nous paraissent établir les observations faites au pénitencier.

„Et cependant aucune recherche ne nous paraît aussi probante que celle que donne l'exercice, dès 1889 à ce jour, du service qui s'occupe de l'enfance malheureuse et abandonnée.“

Le 15 novembre 1892 (voir Bulletin des séances du Grand Conseil, année 1892, page 307), M. *Guillemin*, dans son rapport sur le mémoire du Conseil d'Etat, concernant l'alcoolisme, affirme que l'on rencontre moins d'ivrognes qu'autrefois et que l'on peut dire, sans fanfaronnerie, que Vaud est un des cantons où l'alcoolisme est le moins développé. Il propose la création d'un établissement destiné à reléguer les ivrognes endurcis, ceux qui ne sont pas assez aliénés pour être internés à Cery. Il propose en outre la création d'un ou deux établissements destinés à recevoir l'enfance malheureuse souffrant des vices des parents, ou abandonnée. Deux établissements lui paraissent préférables à un seul, afin de permettre de classer les enfants pour les séparer suivant leur développement intellectuel.

Dans le but d'établir un tableau exact et sincère de l'alcoolisme dans le canton, nous avons réuni les statistiques de ses diverses manifestations *pathologiques, héréditaires et criminelles.*

Les entrées à l'hôpital cantonal et à l'asile de Cery, les consultations de la policlinique universitaire de Lausanne indiquent la marche de la *morbidité* alcoolique, et les bulletins de décès délimitent la part de *mortalité* due à l'alcool; les statistiques des cas d'exemption de service militaire, des suicides, de la viduité, du nombre des enfants abandonnés permettent de juger des effets généraux de l'alcool sur l'hygiène publique.

Enfin, l'étude comparative de la criminalité, très obligeamment communiquée par M. *Virieux*, conseiller d'Etat, chef du Département de justice et police, sert de corollaire aux faits pathologiques. Comme complément de jugement, nous ajoutons le nombre des cabarets et la quantité d'alcool consommée approximativement dans le canton.

Morbidité.

A. Hôpital cantonal.

De 1872 à 1881, le nombre des personnes traitées à l'hôpital cantonal, pour alcoolisme et delirium tremens, a été de 150 hommes et 10 femmes, soit en moyenne 16 personnes par année (Rapport du D^r *Challand*, Congrès international de Genève en 1882, t. I, page 411).

A partir de 1881, les délirants alcooliques des diverses localités du canton sont dirigés à l'asile de Cery, et l'hôpital ne traite plus que les cas de delirium tremens qui s'y déclarent chez des malades entrés pour une autre affection. Voici la statistique de ces derniers :

Années	Alcooliques	Delirium tremens	Total
1881	12	7	19
1882	4	12	16
1883	5	11	16
1884	4	4	8
1885	4	3	7
1886	3	—	3
1887	7	1	8
1888	2	1	3

Les comptes-rendus du Département de l'intérieur donnent les chiffres suivants pour la dernière période :

Années	Alcooliques		Total
	Hommes	Femmes	
1889	2	1	3
1890	4	—	4
1891	10	1	11
1892	10	1	11
1893	11	5	16
1894	6	1	7
1895	5	2	7
1896	16	—	16
1897	3	1	4
Totaux	67	12	79

soit, en nombre absolu, 9 malades alcooliques en moyenne par année.

Sur mille malades des services de médecine, six environ sont atteints d'alcoolisme.

Le D^r *Jean de la Harpe* („Bulletin de la Société vaudoise de médecine“, année 1869, page 316) regrette de ne pouvoir exprimer en chiffres le nombre assez considérable des personnes traitées à l'hôpital cantonal, qui se rattachent au catarrhe alcoolique. C'est par la bronchopneumonie alcoolique que mouraient fréquemment les „capitulés“ des anciens régiments suisses. L'usage des spiritueux est pour le soldat un triste précepte d'hygiène, surtout en hiver.

Les rapports des chefs de service de médecine de l'hôpital confirment l'opinion du professeur *de Cérenville*, sur la rareté des cirrhoses dans notre pays :

Années	Nombre de cas	Sexe	Services
1889	3	3 H.	D ^{rs} Rogivue et L. Secretan
1890	1	1 H.	D ^r Rogime
1891	1	1 H.	D ^r de Cérenville
1892	4	2 H. 2 F.	D ^r Bourget
1893	8	5 H. 3 F.	D ^r de Cérenville
1894	—	—	—
1895	1	1 H.	D ^r Bourget
1896	2	1 H. 1 F.	D ^{rs} de Cérenville et Bourget
1897	5	5 H.	Id.